

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires.
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
FRIG, r. Arabe-Richel, 9;
BEAUVIE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Octobre 1881.

Chronique générale.

LA CONVOCATION DES CHAMBRES.

On lit dans le National:

Après une courte délibération, le conseil s'est mis d'accord sur la date de la convocation des Chambres.

La convocation des Chambres est fixée au vendredi 28 octobre.

Le gouvernement estime que les pouvoirs de l'ancienne Chambre n'expirent légalement que le 28 octobre, jour du scrutin de ballottage, et c'est pour ce motif que cette date a été choisie.

Tout porte à croire que le ministère se présentera devant la Chambre tel qu'il est constitué, et qu'il attendra, pour remettre sa démission entre les mains du Président de la République, que la nouvelle Chambre soit constituée, de façon à indiquer au chef du pouvoir exécutif dans quel groupe de la majorité il doit prendre les hommes qui formeront le nouveau cabinet.

Le décret de convocation des Chambres ne paraîtra pas avant huit jours.

Près de cent électeurs de Belleville viennent d'envoyer une lettre à M. Gambetta, pour lui demander pourquoi il ne s'est pas présenté à la réunion des députés radicaux chez M. Louis Blanc, puisqu'il s'est présenté comme député radical. (Estafette.)

Ils copient l'Empire, nos bons républicains! En effet, nous apprenons qu'on s'occupe en ce moment, au ministère de l'intérieur, d'un travail qui a pour but de rétablir les commissaires de police cantonaux.

Il paraît donc que les lois et institutions de l'Empire avaient du bon.

Les voyages successifs du prince Napoléon à Constantinople, à Saint-Petersbourg, à Vienne, puis à Rome, où il est attendu à la fin de la semaine, ont paru inquiéter un peu nos gouvernants qui ont su, par nos agents diplomatiques, que le Prince avait été reçu à Constantinople par le Sultan, et par le Chancelier russe à Saint-Petersbourg. — Nous pouvons affirmer qu'à ce sujet le télégraphe a souvent fonctionné et que l'on sait à Paris tout ce que fait le Prince à l'étranger.

Des plaintes arrivent de tous côtés contre la violation du secret des lettres. — Un de nos amis, chef de bataillon en retraite, a reçu deux lettres de son fils, venant d'Alger, dont les enveloppes coupées sur le côté ont été recollées assez maladroitement pour ne laisser aucun doute sur l'ouverture de ces deux lettres.

Les députés de l'extrême gauche, sous l'inspiration de M. Barodet, vont publier un second manifeste tendant à mettre le ministère en accusation.

L'ESPIONNAGE ITALIEN.

On écrit de Nice au National, qu'une agitation assez vive règne en ce moment sur la frontière italienne.

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de l'attitude de l'Italie à l'égard de la France.

On affirme, à Nice, que plusieurs officiers italiens auraient cherché à se procurer des renseignements sur la quantité de munitions introduites dans nos forts de la frontière. On parle d'espionnage organisé.

On lit dans l'Ordre:

Il n'y a pas qu'en Tunisie que nos soldats sont mal nourris — ou même pas du tout nourris. En France, pendant les grandes manœuvres, les hommes sont privés de nourriture. On se demande véritablement si nos généraux, si l'intendance, si le ser-

vice des subsistances n'ont pas tous perdus la tête et si ce n'est pas exprès qu'on entasse négligences sur négligences, bêtises sur bêtises.

Voici, par exemple, l'extrait d'une lettre qui nous arrive de Bazas, émanant d'un officier qui vient de prendre part aux grandes manœuvres du 18^e corps:

Bazas, 25 septembre 1881.

Nous sommes passés, pendant nos différentes marches, dans des pays bien pauvres et dépourvus de vivres; ainsi vous devez voir la position des hommes dans de telles conditions, surtout lorsque vous apprenez que notre intendance et le service des subsistances se sont montrés à la hauteur de leur réputation.

C'est-à-dire que lorsqu'on en a besoin on ne les trouve jamais. Ainsi, au moment où je vous écris, les hommes n'ont pas touché de pain depuis trois jours et n'ont eu qu'un biscuit pour ce laps de temps. Il en est de même pour la viande.

Voilà ce qui se passe en France, en 1881. Toute réflexion et tous commentaires sont inutiles.

On lit dans le Nouvelliste de Lyon:

Nous avons eu, hier, une entrevue avec un de nos compatriotes, retour de Tunisie.

Ce pauvre militaire malade, pouvant difficilement parler, porte l'empreinte des souffrances endurées là-bas par nos malheureux soldats.

Comment étiez-vous traité à l'ambulance?

L'ambulance!... J'étais couché sur deux bottes de roseaux et recouvert d'une couverture; tous les malades, tous les blessés de la colonne Sabatier, et ils sont nombreux, étaient dans la même position. De plus, la colonne qui campait à cent mètres de là, était toute la nuit harcelée par des bandes ennemies, et obligée de faire à chaque instant des feux de peloton.

Voilà! Ce simple récit est navrant, et ce n'est malheureusement que le commencement d'une campagne pénible, à tous égards.

Le correspondant anonyme d'un petit journal d'Alger signalait dernièrement un officier du 9^e chasseurs comme ayant servi la messe à Tiarét, l'un de ses derniers dimanches, et le susdit correspondant se gaussait fort sur le compte de cet officier, dont il regrettait d'ignorer le nom. Voici la réponse, pleine de cranerie, que la feuille en question a été obligée d'insérer:

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du vendredi 16 septembre 1881, vous racontiez l'histoire véridique d'un sous-lieutenant du 9^e chasseurs à cheval, qui, faute d'enfants de chœur, a servi la messe. Malheureusement on a oublié de vous dire mon nom. Je me nomme: Hippolyte-Raymond Boutant de Lavilléon. Soyez donc assez bon, Monsieur, pour publier mon nom, ainsi que celui de votre honorable correspondant, afin que je puisse lui exprimer librement ma pensée.

Raymond DE LAVILLEON.

LE 29 SEPTEMBRE 1820.

Aujourd'hui, la France royaliste célèbre la naissance du Roi, en proclamant, en face de la Révolution momentanément triomphante, ses indéfectibles espérances dans le salut de la patrie par la Monarchie traditionnelle.

O jour heureux que celui où Paris se réveillait au bruit du canon des Invalides; où, ivre de joie, une foule immense se précipitait vers les Tuileries pour aller saluer l'auguste nouveau-né, où partout retentissaient ces cris: Vive le Roi! Vive la Duchesse de Berry! Vive le Duc de Bordeaux! où les témoignages de l'amour populaire ajoutaient encore à l'allégresse de la Famille royale.

Les années ont passé sur ces souvenirs, mais elles ne les ont point affaiblis dans les cœurs royalistes. Notre fidélité a survécu à toutes les épreuves. Et voilà qu'aujourd'hui, sur toute la surface du

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Un frisson passa dans les mains que Zélie tenait croisées sur ses genoux.

Tout est fini quant à présent, reprit-elle. Mais, de cette question brûlante, l'avenir gardé le dernier mot. Rendez-moi mes papiers, monsieur, je vais aller trouver le général de la Joussetière.

Y pensez-vous! Et que lui direz-vous?

Ce que vous savez.

Mais s'il vous repousse?

Il fera comme vous; il aura, lui aussi, le désir d'approfondir les choses. A nous deux, nous serons plus prompts. Miguella se trompe peut-être en disant qu'il ignore ce qu'est devenue la statue allemande.

Hier encore, que dis-je! tout à l'heure, vous révéliez une révélation.

Tout à l'heure comme hier, je me croyais placé sous la protection de lois réparatrices. Cette protection m'échappe, dites-vous. Alors je me tourne vers le seul ami qui me soit ouvert désormais.

Corentin ne put s'empêcher de soupirer. « Pourquoi, pensait-il, au lieu de servir les passions, le crime peut-être, une pareille intelligence ne s'est-elle pas dévouée au bien! »

Madame, dit-il, je vous comprends. Cet honneur auquel vous refusez de croire, vous allez l'invoquer maintenant.

Il le faut, dit lentement la veuve. Cet honneur peut seul me venir en aide. Dès lors, je n'en veux plus douter.

Ah! reprit Corentin, si vous comptez sur lui, vous ne serez pas trompée. Cependant, réfléchissez, madame. Pour acquitter une dette, il ne suffit pas d'être loyal et fier. Croyez-moi, du gentilhomme, votre parent, ne soyez pas si prompt à faire un martyr. Il a une famille...

Mon père aussi laissa des orphelins.

Il est âgé...

Mes parents sont morts de misère avant de pouvoir le devenir.

Enfin, il n'est pas riche.

Pou, c'est déjà quelque chose. D'ailleurs, je le sais, ajouta-t-elle amèrement, on trouve à l'occasion des valeurs auxquelles on ne songeait pas. Le baron a des meubles, peut-être des bijoux...

Brisons-là, interrompit Corentin. Ces calculs sont odieux. A mon tour, laissez-moi parler. Sur la culpabilité du baron Paulin, avez-vous des doutes? — Moi? s'écria-t-elle. Aucun.

Et Miguella? — Miguella! Comment! vous l'appellez ainsi! Vous la connaissez donc beaucoup?

Depuis son enfance. Zélie le regarda un moment. Rien ne changeait dans la physionomie du jeune homme.

Que disait-elle donc? pensa la veuve. Après tout, que m'importe? — Miguella est certaine comme moi, plus encore, reprit-elle. Miguella a lu ces lettres que, moi, je ne connais que par son récit. Or, ces lettres suffisent pour éclairer une opinion.

Corentin la regarda longuement. — Eh bien! dit-il, moi aussi, comme vous, je suis convaincu.

Zélie ne put retenir un mouvement de surprise. — Vous! dit-elle. Je n'aurais pas cru que, sans une preuve matérielle et irrécusable, vous pussiez consentir à vous laisser persuader.

L'aveu que je vous fais m'est imposé par ma conscience à laquelle je ne dois ni ne veux résister.

Donc, poursuivit-il, me voici votre auxiliaire. Je demeure en même temps celui de vos ennemis, c'est-à-dire de ceux à qui vous donnez ce nom: (Vous feriez mieux de les appeler victimes comme vous d'une grande iniquité. Mieux vaut hériter de la misère que du crime.) Comment donc pourrai-je concilier ces intérêts contraires?

Par un moyen fort simple. Je vais vous offrir une transaction.

Une transaction! Non, non, monsieur, quelle qu'elle soit, je m'y refuse d'avance. Je ne veux amoindrir ni mes droits, ni leurs devoirs.

Ces droits subsisteront, ces devoirs seront remplis. Je ne vous demande de réduire ni les uns ni les autres. Je veux seulement que vous m'admettiez à représenter près de vous votre famille...

La veuve leva brusquement la tête: elle le regarda avec stupeur.

Vous acquitteriez?... balbutia-t-elle.

Oui, madame, vous comprenez bien. J'acquitterai la somme qui vous est due.

Tout entière?...

Tout entière. Si vous restiez créancière d'une obole, l'honneur du général demeurerait engagé.

Zélie joignit les mains.

Je rêve ou je deviens folle, dit-elle comme se parlant à elle-même.

Pourquoi?

Un étranger!

Non, vous le savez, pour eux je suis un ami.

Il y eut un long silence. Un éblouissement passait dans la pensée, devant les yeux de cette femme qui, une minute plus tôt, se croyait vouée à des luites prolongées, peut-être à un suprême échec. Enfin, revenant à elle:

territoire, dans la grande ville comme dans l'humble bourgade, des milliers de fidèles célèbrent le royal anniversaire.

Lorsque le Roi sera remonté sur le trône de ses pères, cet anniversaire ne pourra guère être célébré avec un plus touchant élan. La fête du triomphe ne se distinguera de la fête de l'espérance que par la présence des pompes officielles qui ne pourront rien ajouter à l'expression du sentiment royaliste.

Les républicains, par leurs sarcasmes vieillots, ne parviendront pas à diminuer l'importance d'un fait qui frappe les observateurs les plus indifférents. Nous sommes en République, et, ce matin, dans les églises, nous avons eu à nos côtés une multitude d'adhérents nouveaux au principe sauveur dont M. le comte de Chambord est l'auguste représentant.

Les vétérans de la fidélité voient grossir autour d'eux le nombre des hommes de cœur qui, à la lumière des événements, dégoûtés des excès, des violences, des ignominies, de l'imbécillité révolutionnaire, se déclarent prêts à servir la cause de la Légimité monarchique.

La patrie apparaît, dépouillée de son antique gloire, réduite à vivre au jour le jour, sous des maîtres odieux et ridicules, atteinte dans ses intérêts comme dans son honneur, outragée dans ses croyances religieuses, ses droits les plus sacrés, ses plus chères libertés. Comment ne pas souhaiter la fin d'un tel régime ?

Quand on écrit l'histoire de ce siècle, on signalera, avec étonnement et avec admiration, l'existence de ce parti royaliste que rien n'a lassé ni découragé. Il a gardé et défendu sa foi politique, malgré la défaite prolongée, malgré les difficultés et les entraves, malgré les amertumes, les déboires et les sacrifices. Au milieu d'un monde où les opinions étaient dictées par l'intérêt, il a conservé ses croyances, en donnant le grand exemple d'un désintéressement sans borne, d'une abnégation sans limite. Il a été croyant avec une noble opiniâtreté, avec une ténacité inébranlable.

Et voilà qu'aujourd'hui, après cinquante années de lutte, il se dresse en face de la République comme le seul parti capable de lui tenir tête, de la vaincre et de la détruire. La France honnête est avec lui ; elle fait entendre sa voix ; elle manifeste ouvertement ses vœux et ses espérances. Elle veut en finir avec les régimes d'aventure et de Révolution. Elle appelle le Roi, qui lui rendra la sécurité, la prospérité, la grandeur.

C'est qu'après avoir reçu la consécration des siècles, la Monarchie vient de recevoir une consécration nouvelle : l'expérience poursuivie sous des formes diverses depuis onze années proclame sa nécessité en même temps qu'elle montre la Révolution inhabile à gouverner. (Union.)

Jeudi matin, par toute la France, tant à l'Ouest qu'à l'Est, au Nord qu'au Midi, dans presque toutes les villes, une foule nombreuse et recueillie se pressait aux pieds des autels et venait prier Dieu pour le Roi.

Jamais la presse royaliste et la presse républicaine n'ont constaté un si grand empressement pour célébrer l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord.

Le journal le Nord, un adversaire des légitimistes, fait cet aveu loyal, qui ne peut passer inaperçu :

« Les légitimistes français ne se contentent pas d'obéir à leur prince, ils l'aiment. Ils ont conservé cette belle tradition de leur histoire, qui faisait de l'affection au Roi une sorte de patriotisme. Il n'y a jamais rien de servile dans leur soumission, mais elle n'en est que plus complète. »

Oui, s'écrie l'Espérance du Peuple, nous aimons le Roi, non-seulement parce qu'il mérite personnellement notre estime et notre affection, mais parce qu'il est le représentant de nos traditions et de nos gloires, parce qu'il est l'incarnation vivante de la patrie. « Je suis royaliste, parce que je suis patriote, » disait Berryer ; nous inspirant de la même pensée, nous disons :

« Nous aimons le Roi parce que nous aimons la patrie, nous le servons parce que nous servons la patrie, et notre soumission n'enlève rien à notre indépendance. Un fils qui obéit à son père, reste néanmoins fier et libre. »

EN AFRIQUE.

Le ministre de la guerre vient d'être informé officiellement que les locomotives sont arrivées au Kreider, le 28 septembre, à quatre heures de l'après-midi.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante de Philippeville, 29 septembre :

« Le colonel Laroque, commandant au Kef, a attaqué avec énergie, hier 28, de forts contingents d'insurgés qui s'étaient approchés à 3 kilomètres de lui ; il les a battus et poussés de onze heures à trois heures du soir. »

Les détails manquent, mais le colonel a fait savoir que tout s'était bien passé. »

Tunis, 29 septembre, soir.

Ali-Bey a encore été attaqué, hier matin, par une forte bande d'insurgés. Le combat a duré jusqu'au soir.

L'artillerie a fait de grands ravages dans les rangs des insurgés dont les pertes s'élevaient à une centaine de morts ; selon le rapport du général Ben-Turkia, elles s'élevaient à 300.

Les Tunisiens, sur lesquels on comptait peu, se sont bien battus. Ben-Turkia, qui dirigeait le combat, a eu un cheval tué sous lui. Il y a eu 40 tués et 29 blessés dans le camp tunisien.

Cinq cents Tunisiens à pied sont partis hier soir pour renforcer le camp d'Ali-Bey ; 249 ont été embarqués par le chemin de fer aujourd'hui pour la même destination ; ils accompagnent le train spécial qui porte une grande quantité de munitions à Ali-Bey.

Le camp tunisien pourrait bien être attaqué de nouveau aujourd'hui : les insurgés occuperaient, dit-on, une position avantageuse.

Le général Logerot serait disposé à envoyer des troupes à Medjez, pour soutenir les Tunisiens au cas d'une nouvelle attaque. (Agence Havas.)

Nous lisons dans le Télégraphe :

« Les nouvelles de l'intérieur deviennent de plus en plus graves. Bou-Amena a réussi à se mettre en communication avec les insurgés tunisiens et presse Ali-Ben-Kalifa de concorder ses mouvements avec lui. »

« Les autorités françaises affirment que des munitions et des armes continuent à arriver de Sousse aux insurgés. »

« On rapporte que la ville de Kairouan compterait, parmi ses défenseurs, des officiers de l'armée régulière ottomane. »

Plusieurs journaux publient une dépêche d'après laquelle il serait certain qu'Ali-Bey, de nouveau assiégé par les Arabes, a été battu.

Il a perdu une partie de son artillerie dans un second engagement général qui a eu lieu mardi. Ses soldats, en grand nombre, sont passés à l'ennemi.

Tunis, 27 septembre.

Dans la soirée du 24 septembre, un élève du consulat d'Italie et un de ses compatriotes chassaient aux portes de Tunis. A leur rentrée, les gardiens de la douane les ont arrêtés et leur ont confisqué leurs armes, mais ne leur ont fait aucune violence et les ont même laissés en liberté, dès qu'ils ont su que l'un d'eux était élève consul d'Italie.

Cette affaire a fait immédiatement l'objet d'une réclamation en forme d'ultimatum de la part du consul d'Italie à Tunis, qui accordait 24 heures au gouvernement tunisien pour obtenir les réparations demandées, savoir :

- 1° Les armes rendues à leurs propriétaires ;
- 2° Excuses faites par le gouverneur de la ville en uniforme ;
- 3° Révocation de l'ordre relatif au port des armes.

Pleine satisfaction a été accordée au consulat d'Italie, et les armes ont été rendues à leurs propriétaires dès le 25 septembre. Il n'y avait pas lieu de révoquer les ordres donnés, puisqu'ils n'ont jamais concerné les Européens, mais les gardiens avaient mal interprété les instructions.

Les ordres relatifs à la saisie des armes subsistent tels qu'ils ont été donnés à l'origine, sans aucune modification. On a eu soin de les expliquer d'une manière plus précise aux employés de la douane, afin d'éviter le retour d'incidents fâcheux.

Enfin, on s'est contenté d'excuses faites par un personnage d'un rang bien inférieur à celui de gouverneur et appartenant précisément à l'administration des finances.

Le consulat italien a compris très justement qu'il n'y avait pas lieu d'exiger davantage, puisqu'il s'agissait seulement d'une erreur commise par des employés subalternes.

Dimanche, dans la soirée, un Arabe bien mis et portant des armes cachées a pris une voiture conduite par un Maltais qui devait le conduire à Marsa, campagne située à dix kilomètres de Tunis.

A l'arrivée, le cocher ayant voulu faire des cendres le voyageur, celui-ci a exprimé le désir de rentrer à Tunis. L'Arabe, qui avait prémédité son crime, mais qui n'avait pu le commettre en allant, à cause de la fréquence des voyageurs, a choisi, en revenant, le moment où il était seul avec son conducteur pour sortir un long pistolet de dessous son burnous et dans l'intérieur de la voiture il a tiré sur le Maltais.

Trois balles ont traversé le corps de celui-ci qui, quoique mortellement blessé, a pu descendre de son siège et engager une lutte avec son meurtrier qui s'est enfui en laissant ses chaussures et le pistolet auprès de la voiture.

Un berger, accouru au bruit des détonations, a refusé de secourir le Maltais qui n'a été secouru qu'une heure après par les passants qui l'ont relevé et transporté à Tunis où le blessé a pu faire sa déclaration au consul d'Angleterre.

M. Read a demandé au gouvernement tunisien que l'assassin, qui serait un chef religieux, fût arrêté ainsi que le berger.

On ne peut voir aucune vengeance dans ce crime, mais bien un acte de fanatisme.

Etranger.

ALLEMAGNE. — L'Empereur d'Allemagne et le Prince impérial iront à Metz le 16 octobre pour inaugurer la nouvelle église de la garnison.

M. de Bismarck ne veut plus que les deux empereurs se rencontrent à cause de M. de Haymerlé, avec lequel il ne peut plus s'entendre. L'entrevue sera sans doute ajournée et le comte Andrassy sera appelé au pouvoir.

TROUBLES EN IRLANDE.

L'Agence Havas publie ces renseignements sur des scènes de violences qui ont eu lieu à Ballagharin, dans le comté de Mayo :

« Pendant ces deux derniers jours, plus de cent hommes de la police étaient chargés de protéger des porteurs de contraintes sur les propriétés de lord Dillon, de M. Strange et d'autres propriétaires, dans le district de Clogher, où avait été assassiné le constable Armstrong. Pendant ces deux jours, les cloches de la chapelle de Kilmore n'ont cessé de sonner, pendant que les cornes retentissaient dans les montagnes. Une foule de plus de six cents personnes s'est jetée sur la police. Des pierres ont été lancées contre elle et plusieurs agents ont été contusionnés. »

« La police a exécuté plusieurs charges contre la foule et l'a frappée à coups de bâtons ; mais, au moment où elle passait dans un village dont les maisons étaient closes, elle eut à soutenir une attaque des plus violentes. Des pierres étaient lancées sur elle de tous côtés, et plusieurs hommes de la police ont été cruellement blessés. La police a chargé de nouveau, et trois hommes ont été arrêtés. »

« Quelques émeutiers occupaient un grand édifice et de là faisaient pleuvoir une grêle de pierres sur la police, qui reçut l'ordre de donner l'assaut, ce qu'elle exécuta en enfonçant les portes, elle força les occupants à la retraite. On donna ensuite lecture de la loi sur les attroupements, et, devant la menace de faire feu, les émeutiers se dispersèrent. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 septembre.
L'altitude de la Bourse est satisfaisante. On cote 116.32 1/2 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien est à 86.90 et le nouveau à 85.30. L'Italien varie de 90.70 à 90.60. Le Turc est à 16.30.
L'action de la Banque de France se maintient à 6.475. On cote 1.325 sur la Banque de Paris.
Le Crédit foncier est l'objet de demandes continues à 1.690 et 1.700. On remarque aussi des achats nombreux, soit en obligations anciennes sur le marché, soit en obligations Communales nouvelles 4 0/0 aux guichets de l'institution. La Société française financière est très-recherchée aux environs du cours de 1.000.

Le Crédit de France supporte quelques réalisations à 792.50. Le mouvement de reprise ne peut manquer de se développer très-rapidement, car, à ses cours actuels, l'action coûtant net à payer 542.50, se capitalise encore à près de 9 0/0.
Le marché accorde beaucoup d'attention aux négociations qui deviennent tous les jours plus fréquentes sur les obligations de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine.
Ce titre se classe dans les portefeuilles de nos obligations de nos Compagnies françaises de chemins de fer, auxquelles il peut être comparé. On

— Monsieur, murmura-t-elle, je voudrais pouvoir vous exprimer... J'étais si incapable de supposer...

— Vous acceptez, n'est-ce pas ? interrompit le jeune homme.

— Comment me refuserais-je à cette extraordinaire solution ?

Cette parole ne vibra pas joyeuse : elle fut grave, presque tremblante.

Corentin ouvrit le tiroir à secret sur lequel le regard de Zélie s'était porté plus d'une fois depuis le commencement de l'entretien. Il en retira deux larges feuilles et, les présentant à M^{me} Gardelès :

— Veuillez signer celle-ci, dit-il.

Sur la feuille que lui indiquait l'avocat, la veuve lut à demi-voix :

« Je reconnais devoir à ma nièce, Mignelle de la Jouselière, une somme de trois cent dix mille francs que je lui verserai à telles dates qu'elle-même fixera. »

Et sur l'autre :

« Je, soussigné, Corentin Le Tianec, reconnais devoir à madame Zélie-Antoinette de la Jouselière, veuve de monsieur Pierre Gardelès, une somme de six cent vingt mille francs que je lui verserai dans un laps d'un mois à partir de ce jour. »

— Un mois ! dit Zélie. Une somme de six cent vingt mille francs !...

— Ce temps me suffira pour la réaliser.

D'avance, les actes étaient datés.

— Ils étaient prêts ! murmura M^{me} Gardelès.

— Je vous ai dit, madame, que je comptais vous prier de ne pas tarder plus longtemps.

Elle apposa sa signature au bas de l'acte qui saugrenardait les intérêts de Mignelle.

— Comment ferai-je pour avertir ma nièce ? dit-elle. Je ne vous cache pas que, lors de notre dernière entrevue, elle m'a quittée... un peu troublée....

— Je me charge de ce soin, répondit M. Le Tianec. Lorsque vous aurez choisi une résidence, vous voudrez bien écrire au général que vous invitez M^{me} de la Jouselière à vous visiter. Nul ne peut trouver mauvais que vous desiriez revoir la fille de votre frère et lui assurer une dot.

— Il suffit, monsieur, je comprends.

Corentin rejeta dans le tiroir la feuille que Zélie venait de signer. Puis il en retira tous les papiers qu'elle lui avait confiés.

— Mignelle redemande son dessin, dit-elle.

— Je le lui remettrai moi-même. Voici les actes concernant vous-même ou vos parents. Reprenez-les, madame.

— A quoi bon ? dit-elle. Je n'en aurai plus besoin. Elle les remit néanmoins dans son armoire.

Alors maître Le Tianec rassembla les lettres du comte Von Schoffer, le reçu criminel, les écrits

des Schemann, tout ce qui allait à l'infamie le nom de Paulin de la Jouselière. Présentant à la fille d'Albrecht ces témoignages redoutables :

— C'est devant vous, dit-il, que je dois les anéantir.

Elle inclina la tête.

Corentin s'approcha du foyer et lança les papiers dans les flammes. Ils jetèrent une vive lueur, tourbillonnèrent un instant, puis se réduisirent peu à peu en un petit nuage de cendres. L'honneur et la fortune du général de la Jouselière étaient sauvés pour toujours.

Corentin était debout, attendant cette délivrance. Et, sur lui, le regard de Zélie demeurait attaché avec une indéfinissable expression. Était-ce donc pour la première fois que cette femme dégradée se trouvait placée devant la majesté de la vertu et du sacrifice ?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Maximes et Pensées.

Ce ne sont pas les épis qui lèvent le plus le tête qui sont les plus remplis.

L'avare laisse tout à ses héritiers, excepté des regrets.

cote 287.50; mais comme l'obligation est remboursable à 300 fr. en 10 ans, elle ne peut pas tarder à s'établir au pair.

La Banque de Prêts à l'industrie donne lieu à des achats suivis à 625 et 630.

La Banque nationale est très-ferme. Elle ne s'éloigne pas du cours de 700. Les Bons de l'Assurance financière font 270.

La Banque transatlantique est cotée à 675.

Le Phénix espagnol à 925.

Le Crédit général français est en hausse continue à 852.50.

Lyon, 1,820; Midi, 1,310.

Chronique militaire.

LES EXPULSIONS DE SAINT-CYR.

Le général Faure continue la série de ses exploits désorganisateur.

Après Saumur, Saint-Cyr! Et toujours c'est la cavalerie qui sert de cible!

Pourquoi? Probablement parce que, surtout dans cette arme, se trouvent des officiers appartenant aux anciennes couches.

Par décret présidentiel, cinq officiers instructeurs ou écuyers sont renvoyés dans leurs régiments.

Ce sont: MM. de Terrier, Cousté, Deschêne, Grellet, de La Garenne; les quatre derniers lieutenants-écuyers.

Seul, le capitaine écuyer Joannard, ancien officier de la garde, a trouvé grâce devant le citoyen ministre. Et cependant cet officier est précisément depuis 1875 détaché dans les Ecoles militaires.

Cette exception réduit donc à sa juste valeur le prétexte invoqué par le ministre des quatre ans passés par les officiers expulsés hors de leur régiment.

M. le général L'Hôte, qui vient d'être promu divisionnaire, a été beaucoup occupé, étant colonel, de la réforme des manœuvres, et principalement des commandements de cavalerie.

C'est à lui que l'on doit la suppression de ces mêmes commandements qui avaient donné lieu à l'amusante parodie suivante de la théorie:

Le général commande:
« Par cent quatre-vingt-douze mille hommes, demi-tour à droite. »

Après avoir fait ce commandement, le général remet son sabre au fourreau, se rend dans ses terres, fait ses vendanges, marie sa fille, remonte à cheval et revient juste à temps pour commander:

« En avant, guide à gauche! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au nombre des personnes qui viennent de recevoir des médailles d'argent de 2^e classe, pour actes de courage et de dévouement, nous remarquons le nom de M. Croué, Jean-Baptiste, cultivateur à Fontevault, qui, le 28 juillet dernier, est descendu dans un puits pour sauver une femme âgée et infirme. S'étant déjà signalé, en 1875, en maintenant un fou armé d'un couteau.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Saint-Barthélemy. — Il faut que le régime où nous vivons soit bien démoralisateur, qu'il ait produit une bien grande dépravation et aberration dans les mœurs, car jamais la violation de la propriété n'avait été aussi fréquente dans notre contrée; jamais les vignes, surtout, n'avaient été aussi généralement et complètement ravagées. Il y a les voleurs de nuit, gens pratiques et sérieux à leur façon, qui ont résolu le difficile problème de garnir leur cave sans posséder de vigne, ni sans acheter de vin; il y a les simples pillards de jour qui, par leur nombre et leur effronterie, ne sont pas moins désagréables. »

Un petit propriétaire, qui possède un clos près de la carrière de la Moricerie, sachant combien son raisin était en danger, mais malheureusement retenu loin de là par ses occupations, avait envoyé sa femme le supplier pour la garde de sa récolte. Dans le cours d'une même journée, elle ne compta pas moins de seize voleurs, en trois bandes différentes, que sa présence et ses cris ne parvinrent qu'imparfaitement à écarter. Encore, certains poussèrent le mauvais goût jusqu'à lui dire, entre autre chose de cette nature: « Ma petite mère, si tu avais été là hier dans la vigne, tu en aurais »

vu bien d'autres. » Après cela, bien que ce fût de la vigne blanche dont le raisin est encore loin d'être mûr, il n'y avait qu'une chose à faire: hâter sa vendange, et c'est ce que le brave homme a fait pour sauver le reste de sa récolte.

Si nos gouvernants cherchent à supprimer toute religion, et par là même toute morale, qu'ils soient donc au moins logiques et remplacent ces vieilles guitares par un nombre suffisant de gendarmes. »

Les journaux commencent à nous apporter le récit des démonstrations royalistes de la journée du 29. Des messes ont été célébrées à Angers, à Tours, à Laval, à Bourges, à Caen, à Clermont, à Douai, à Dijon, à Lyon, au Mans, à Moulins, à Niort, à Nantes, à Périgueux, à La Roche-sur-Yon, à Fontenay-le-Comte, aux Sables, etc., etc.

Les feuilles locales qui nous rapportent ces récits nous font connaître que des quêtes abondantes ont été faites, soit pour les pauvres, soit pour les écoles libres. Elles ajoutent que les réunions ont été plus nombreuses que les années précédentes.

Eglise de Nantilly.

Demain dimanche, fête du T.-S. Rosaire, toutes les personnes qui auront communiqué pourront gagner autant d'indulgences plénières qu'elles feront de visites dans l'église de Nantilly, où est établie la Confrérie du Rosaire.

Le soir, à vêpres, il y aura instruction et procession du Rosaire à l'intérieur de l'église.

Cinq-Mars. — Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« Dans la nuit du 25 au 26 septembre, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de Cinq-Mars au moyen de crochetage non pas officiel, comme nous l'avons vu à Tours, mais purement fantaisiste. Les hardis voleurs ont ouvert d'abord la grande porte de l'église et se sont immédiatement dirigés vers la sacristie. Là, dans l'ombre, ils ont crocheté la serrure et sont entrés. Faisant main basse sur toutes les clés, chaque placard fut scrupuleusement visité, mais, malheureusement pour ces bandits, pas un sou ne s'y trouvait. A quoi bon, en effet, s'emparer des chasubles, des surplis, des soutanes, ou des vases sacrés? On aurait pu se faire de l'argent avec ces divers objets, mais la crainte de ne pouvoir trouver acheteur refint les voleurs. »

Donc, ne trouvant rien, les malfaiteurs allaient sortir de l'église quand ils pensèrent aux tronc. Immédiatement on se mit à la besogne, les serrures furent crochetées et l'argent des tronc enlevé.

Une enquête se fait en ce moment. Des soupçons planent sur certains individus, voyageurs ambulants, qui auraient été vus la veille rôdant aux environs de Cinq-Mars. »

Tours.

Ecole de tir du 70^e régiment territorial d'infanterie.

Demain dimanche 2 octobre, tir au Menneton, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin.

Tous les militaires de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.

Il sera délivré sur le champ de tir, à chaque tireur qui en fera la demande, une feuille de route spéciale qui lui assurera le retour gratuit par chemin de fer.

Faits divers.

Du danger de trinquer avec un inconnu. — Les deux faits suivants mettront en garde les personnes qui ont une malheureuse tendance à se lier avec les premiers venus.

Un garçon de café, Charles Renière, domicilié rue de Provence, 77, à Paris, avait économisé péniblement cinq mille francs. Il les avait il y a quelques jours en portefeuille, en beaux billets de la Banque de France. Avec cette somme, il devait acheter un hôtel garni à Marseille, une excellente maison où il ne doutait pas d'amasser, en travaillant, une petite fortune.

Samedi soir, en attendant le train, Renière dînait dans un restaurant des environs de la gare de Lyon. Il avait pour voisin de table un joyeux convive dont la physionomie sympathique appelait la confiance. Ce

dernier ouvrit la conversation. Après le repas, il offrit de prendre un bock. Renière accepta.

Ce fut son malheur. De confiance en confiance, l'imprudent finit par parler de ses économies à sa nouvelle connaissance. Tous deux sortirent ensemble. Arrivé boulevard Diderot, Renière se sentit bousculé et tomba à la renverse. C'était son compagnon qui venait de lui envoyer une bourrade, s'était emparé de son portefeuille et filait à toutes jambes pendant que sa victime se relevait.

Renière ne put le rejoindre. Le voilà ruiné maintenant, à cause de son indiscretion. Il retrouvera peut-être son filou; mais il est peu probable qu'il rentre jamais en possession de son argent.

Dans son feuilleton scientifique, la *France* nous révèle un nouveau bienfait de l'électricité naturelle qui serait appelée tout simplement à doubler la fécondité des végétaux:

« Il est donc incontestable que l'électricité naturelle de l'atmosphère exerce une influence des plus avantageuses sur la végétation, à toutes ses phases. »

Dans notre feuilleton du 29 mars 1880, nous avons rendu compte des curieuses expériences entreprises par le docteur C.-William Siemens, de Londres, dans le but de se rendre compte de l'influence que peut exercer la lumière électrique sur la végétation.

Ces expériences ont prouvé que la lumière électrique, lorsqu'elle est produite par les lampes à arc voltaïque, active singulièrement la croissance des plantes, et peut suppléer avantageusement la lumière solaire, soit pendant les sèches et courtes journées d'hiver, soit pendant la nuit.

Les plantes ne paraissent pas, en effet, avoir besoin d'une période de repos pendant les vingt-quatre heures de la journée, et si, après avoir été soumises pendant le jour à la lumière du soleil, elles sont, pendant la nuit, soumises à la lumière électrique leur progression en taille et en vigueur ne s'en poursuit que plus rapidement, et l'éclosion des fleurs et la maturation des fruits se trouvent ainsi hâtées. »

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des fruits dans le coton. — Un médecin américain a fait de curieuses expériences relativement à la propriété que possède le coton de faciliter la conservation des substances végétales et animales.

On place les fruits, pommes, poires, raisins, entre des couches de coton ordinaire, dans des vases, tels que boîtes en fer-blanc. Les fermiers américains négligent ordinairement de fermer hermétiquement les vases; cependant il est préférable d'en mastiquer les couvercles. On doit garder les vases dans une chambre fraîche, à l'abri de la gelée.

Il faut remarquer que le coton entrave la maturité de ces fruits, si on les renferme avant qu'ils soient complètement mûrs.

Nouvelles à la main.

Souvenir d'élection:

Jean-Pierre n'est pas républicain. Au moment d'aller voter, il reçoit un bulletin des mains d'un citoyen dont les opinions sont égarées:

— Tiens, lui dit ce dernier, voilà le bon.

Jean-Pierre, avant de mettre le bulletin dans l'urne:

— C'est celui-là qu'est le bon?

— Oui.

— Alors, je le garde.

Au restaurant:

Un client s'écrit vaillamment contre un plat de pois qui oppose une résistance désespérée.

— Appelez le garçon:

— Garçon! ce sont bien des pois que vous m'avez apportés?

— Certainement, monsieur.

— Eh bien, vous pourriez me servir en même temps les balances!

De gendre à belle-mère:

— Vous prendrez cela comme vous voudrez, belle maman, votre fille est insupportable.

— Si vous croyez me l'apprendre!

— Ah! bah!

— Tiens, si elle était sociable, est-ce que vous pensez que je vous l'aurais donnée?

BOURSE DE PARIS

DU 30 SEPTEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	84 65
Rente 3 0/0 amortissable	86 80
3 0/0 amortissable (nouveau)	88 25
Rente 4 1/2	113
Rente 5 0/0	116 15

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{re} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{re} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et a fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, gaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse (très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PNYCLER, instituteur à Eynauques (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

VENTE

EN DEUX LOTS

1^o DE LA NUE PROPRIÉTÉ

D'UNE

MAISON

Et dépendances;

2^o D'UN

MORCEAU DE VIGNE

Le tout situé communes de Saint-Cyr-en-Bourg et Chacé.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTÉ, le dimanche vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Auguste Renard et Louise-Joséphine Renard, en date du premier février mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, enregistré,

A la requête de M. Jean Renard, carrier, demeurant commune de Saint-Cyr-en-Bourg, agissant en sa qualité de tuteur datif des mineurs Auguste et Louise-Joséphine Renard, sus-nommés, issus du mariage de feu Auguste Renard et de la feu dame Louise Renard,

Ayant pour avoué constitué M^e V. Le Ray;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura dûment été appelé, de M. Gustave Renard, carrier, demeurant à Chacé, subrogé-tuteur desdits mineurs;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Lecompté, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, en deux lots, des immeubles ci-après désignés, sur les mises à prix ci-dessous.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

La nue propriété d'une maison comprenant : une chambre à feu au rez-de-chaussée, une autre chambre au 1^{er} étage, grenier, une cour fermée de murs, deux caves dans le tuf entre lesquelles est un pressoir appartenant à Paul Fourneau, une troisième près des précédentes, le tout joignant au nord les immeubles de Jean Renard et de Poupain, au levant celui du sieur Montreuil, au midi celui du sieur Poupain, au couchant une cour commune entre la maison ci-dessus et et plusieurs autres immeubles. Dans cette cour, il existe une place à fumier dépendant de la maison et ayant une surface de 4 mètres carrés. Et un jardin contenant environ 150 mètres, joignant au nord le sieur Jean Renard, au levant Pierre Lequippé, au midi Poupain et au couchant Paul Fourneau.

La maison, la cour et les caves sont situés à Saumoussay, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, et le jardin est dans le même village, commune de Chacé. A ce jardin est attaché un passage commun pour descendre au Thonet.

Ces immeubles sont grevés d'usufruit au profit de la veuve Renard, aïeule desdits mineurs, aux termes d'un acte de donation et partage reçu par M^e Sanzay, notaire à Brézé, le 16 novembre 1876, enregistré.

Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800 fr.

2^o Lot.

La toute propriété de dix ares de vigne, situés aux Villaises, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au midi Dédé-Linacrier, au couchant Chollet, au levant Jean Renard, au nord la dame Piloceau.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300 »

Total des mises à prix, onze cents francs, ci..... 1,100 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué, rue du

Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges,

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-un, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(621) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots.

UN CLOS DE VIGNE

Situé à Terrefort, commune de Bagneux,

Contenant environ 5 hectares, appartenant à M. Robin-Mussel. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers, rue Haute-du-Mail, 17.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le samedi 29 octobre 1881, à midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e CHAPIN,

LA TERRE DE LA GARENNE

Située commune de Villemoisin, canton du Louroux-Béconnais.

Cette terre, contenant 139 hectares 36 ares 55 centiares, est divisée en quatre exploitations.

S'adresser, pour avoir des renseignements, savoir : à M. SAUDREAU, propriétaire à Saint-Georges-sur-Loire, et à M^e CHAPIN, notaire. (623)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN CLOS DE VIGNE

De 38 ares 50 centiares,

Dans lequel s'élèvent UN PETIT PAVILLON et UNE PETITE MAISON ou se trouve un pressoir, situé à Bagneux, près le cimetière.

S'adresser, pour traiter, à M^e veuve TRIFFOINE, propriétaire, demeurant à Saumur, Basse-Île, ou à M^e AUBOYER, notaire. (589)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Dampierre.

Au Coteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes.

Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet.

Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

A VENDRE

UNE BONNE VIGNE

Située au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Contenant 27 ares 50 centiares.

On vendra ladite vigne avec sa récolte.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Foucharde.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC GRAND EMPLACEMENT.

Situés au Pont-Foucharde, autrefois occupée par M^e veuve Besnard.

S'adresser également à M. TAVEAU.

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^o 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A AFFERMER

MOULIN A EAU DE CHANTEBREAU

Sur le bord de la Dive, près Loudun,

AVEC FERME

De 22 hectares.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^e veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

MAISON DE CARROSSERIE

Fondée en 1840

En pleine activité — Bonne clientèle : commerçants et riches propriétaires. — Chiffre d'affaires : 40.000 fr. — Conditions avantageuses et facilités de paiements. — Bail à la volonté du preneur.

S'adresser à M. QUINCHARD père, ancien carrossier à La Flèche (Sarthe). (578)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n^o 50, Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin,

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon. S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

Pour Noël prochain,

MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n^o 57.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

A VENDRE

Au-dessous du cours,

Cinq Actions au porteur, Plâtrières de Seine-et-Oise, coupon non-détaché.

S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTAIL demande un employé pour la mercerie.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guilandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussailles en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA

PHARMACIE CENTRALE

DE SAUMUR

DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et RAOUL FEIGNOUX

E. D'HUY, Pharmacien,

Successeur,

27, rue de la Tonnelle, 27,

SAUMUR.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.

Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

A VENDRE

UN BILLARD et UN PIANO nouvellement réparé.

S'adresser au bureau du journal.

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.

Bons appointements.

CAFÉ DE LA PAIX

On demande de suite un jeune homme pour travailler à l'office. (624)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre,

logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste

de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et de prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagnéol, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir. (498)

Saumur, imprimerie P. GOBET.